



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 4 décembre 2014

Communiqué de presse

Élections à LA FERTE-ALAIS

Horaires d'ouverture des bureaux de votes pour les deux tours de scrutin

A la suite de l'annulation des opérations électorales du 23 mars 2014 confirmée par une décision du Conseil d'État, une délégation spéciale, dont les pouvoirs sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente, a été installée afin de gérer les affaires courantes de la commune.

Les fonctions de cette délégation spéciale expireront de plein droit dès que le conseil municipal de la Ferté Alais sera reconstitué.

L'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-DRCL-SPE fixe aux **7 et 14 décembre 2014** l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de La Ferté-Alais.

Les bureaux de vote seront ouverts aux électeurs, pour les deux tours de scrutin, de :

8 heures à 18 heures

Contact presse

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiege.joly@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91